



Secrétaire académique
Rouen

Joel Delhospital
Proviseur

Lycée Jean Baptiste Decréto
27400 Louviers

Hugues Broustail

Principal

Collège Durnois,
14000 Caen

Le mardi 12 novembre 2019

Le secrétaire académique
SNPDEN-UNSA

À

Madame la Rectrice

Madame la rectrice,

Dans une circulaire datée du 22 octobre portant sur les prévisions d'effectifs – rentrée 2020, vous précisez les modalités de calcul des effectifs retenus pour le calcul de la DHG concernant les classes de CAP et Bac professionnel.¹

Cette circulaire pose d'abord de nombreuses interrogations : qu'entend-t-on précisément par « majoritairement » ? Pourquoi les élèves d'ULIS, les élèves allophones et les élèves à besoins éducatifs particuliers ne sont-ils apparemment pas pris en compte dans le calcul ? Qu'advient-il de 3 classes dont l'effectif cumulé est de 60 élèves ? A-t-on réfléchi aux conséquences de tels regroupements dans l'enseignement général sur l'utilisation des plateaux techniques qui se retrouveront sollicités sur les mêmes créneaux horaires ? Comment faire entrer 30 ou 32 élèves dans des salles de classe calibrées à 24 dans certains établissements ? Comment établir en enseignement général des progressions cohérentes s'appuyant sur les enseignements professionnels si les élèves viennent de filières différentes ? Les établissements disposeront-ils des moyens en équipement nécessaires à l'utilisation des nouvelles technologies à 30 élèves ? Quel sort est réservé aux classes de CAP à 18 ou 24 élèves ou de Bac Professionnel à 24 ? Quelle marge de manœuvre restera-t-il aux EPLE pour intégrer des apprentis dans des classes surchargées ? Comment intégrer dans ces classes des élèves en mini-stage de découverte ? Comment intégrer parfois 2 ou 3 adultes AESH pour les élèves en situation de handicap dans des salles de classes surchargées ?

On ne peut voir dans cette décision qu'une volonté de réduire encore un peu l'enveloppe de moyens attribués aux lycées professionnels alors que l'on annonce parallèlement la volonté de faire de l'enseignement professionnel une voie d'excellence et que l'on demande aux EPLE de procéder à une inclusion scolaire de masse d'élèves en situation de handicap. Comment, dans ces conditions, espérer préparer correctement les élèves à leur poursuite d'études en BTS ?

¹ « Pour le calcul de la dotation horaire globale en voie professionnelle, les enseignements généraux étant communs à l'ensemble des spécialités, les demi-divisions de CAP n'accueillant pas majoritairement des élèves issus de SEGPA seront regroupées dans une division unique dans la limite de 30 élèves. Les autres seront regroupées dans une division unique dans la limite de 15 élèves. De même les demi-divisions de baccalauréat seront regroupées dans une division unique dans la limite de 30 élèves pour les spécialités relevant du secteur de la production et de 32 élèves pour les spécialités relevant du secteur des services. »

En 2019, nous avons pu constater que les nouveaux seuils de dédoublement n'avaient pas tous été respectés, la prévision d'effectifs minimisant le nombre d'élèves et les ajustements n'ayant pas tous été accordés. Comment être sûrs que ces dédoublements seront respectés en 2020 ?

Les équipes éducatives ont dû cette année non seulement intégrer les modalités d'une transformation d'ampleur de la voie professionnelle (co-intervention, chef d'œuvre, accompagnement personnalisé), une réduction importante des heures d'enseignement traditionnel et l'afflux important d'élèves en situation de handicap, relevant de SEGPA ou à besoins éducatifs particuliers, le tout avec très peu de formations.

Les équipes sont déboussolées, en quête de sens pour leur action éducative. (Faut-il voir dans la diminution du nombre de candidats au concours PLP la preuve que les nouvelles conditions d'exercice du métier inquiètent et dissuadent les candidats potentiels ?) La présence de nombreux élèves à besoins éducatifs particuliers constitue un nouveau défi pour trouver des lieux de stages adaptés et donc un temps accru d'accompagnement peu compatible avec des effectifs pléthoriques. Globalement, c'est l'ensemble des équipes pédagogiques qui subira un nouvel alourdissement de leur charge de travail.

L'annonce de ce choix de politique académique risque fort de mettre le feu aux poudres dans des établissements déjà fortement secoués par le séisme créé par la transformation de la voie professionnelle et la suppression de postes liée à la réduction des volumes horaires de la voie professionnelle, dont on ne sait pas à ce jour comment ils seront réemployés.

Le vade-mecum CAP en 1, 2 ou 3 ans développe très pertinemment sur plusieurs pages l'ensemble des modalités de différenciation pédagogique à mettre en œuvre pour conduire les élèves de CAP à la réussite. Qui peut croire que la majorité des enseignants réussira à 30 élèves à différencier les contenus d'apprentissage, les processus d'apprentissage, les productions et résultats attendus, les environnements physiques, le tout dans le cadre d'une organisation modulaire s'appuyant sur une évaluation fine des compétences mises en œuvre par les élèves, dans le cadre également de pédagogies coopératives et de démarches de classe inversée, le tout s'appuyant sur les opportunités créées par l'apport du numérique ?²

Le SNPDEN-UNSA refuse de cautionner auprès des équipes pédagogiques une politique académique en contradiction avec les aspirations louables d'une transformation de la voie professionnelle qu'il appelait pourtant de ses vœux.

Nous vous demandons, Mme la Rectrice, de nous apporter les éléments de compréhension de cette décision ainsi que les précisions indispensables à la préparation de la répartition de la DHG.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos respectueuses salutations.

Les secrétaires académiques
SNPDEN-UNSA

² Vade-mecum CAP en 1, 2 ou 3 ans de la page 11 à la page 21